La gazette de Garancières

LE NOUVEAU RELAIS DE POSTE

Cœur d'Yvelines

N°17 - Printemps 2016

sommaire

4 **MAIRIE**
Bibliothèque / 4
Agence postale / 5

6 **COMMERCES**

7 **PATRIMOINE**

8 **ÉCONOMIE**
Budget communal

10 **SOLIDARITÉS**

11 **TRANSPORTS**

12 **ASSOCIATIONS**

14 **ÉVÉNEMENTS**

15 **ÉTAT CIVIL**

16 **EN BREF**

Le Blog de la municipalité de Garancières

Toute l'actualité de votre commune sur : mairie-garancieres78.fr

Abonnez-vous à la newsletter (en bas à gauche de la page d'accueil). Vous pouvez vous désabonner à tout moment.

Ou consultez le blog régulièrement.

VOTRE MAIRIE

Tél : 01 34 86 41 33 - Fax : 01 34 86 60 16
Site : mairie-garancieres78.fr
Courriel : contact@mairie-garancieres.com

Maire : M. Christian LORINQUER

Heures d'ouverture de la mairie
Lundi - mardi - mercredi - jeudi et vendredi de 10 h à 12 h 15
Lundi - mercredi - jeudi et vendredi de 16 h à 18 h
Samedi de 9 h 30 à 12 h

Printemps 2016 **la Gazette** de Garancières

Directeur de la publication : Christian Lorinquer
Rédacteur en chef : Pascal Prompt
Comité éditorial : commission Communication
Aurélie Charveriat, Jean Paul Fauché, Edith Froger,
Gabrielle Henriet, Ghislaine Libouton, Magali Seyssel
Réalisation : JPF [concept : agence Rampazzo]
Crédit photos : Pascal Prompt, les élus et les associations
Impression : OTS - La Queue-lez-Yvelines
Ce journal est imprimé sur papier recyclé.

« Nous aurons cette année deux réalisations significatives. »

Comme nous l'avions annoncé dans la dernière Gazette à l'automne, la Poste a passé « le relais » et a définitivement fermé son bureau de Garancières. L'agence postale communale est donc ouverte depuis le 14 mars et semble donner toute satisfaction aux garancièroises et garancièrois qui peuvent ainsi bénéficier de tous les services courrier du groupe La Poste. Ce nouveau service a bien-sûr généré un accroissement de la charge de travail des deux agents dédiés à l'accueil du public en mairie. Elles s'acquittent de cette mission avec beaucoup de sérieux et de professionnalisme : un grand merci à elles deux.

Ce début de printemps ne nous a pas apporté que de bonnes nouvelles. La fermeture du magasin d'alimentation route de la gare est un véritable souci pour nous tous. Les rumeurs d'installation d'un supermarché à Galluis ne facilitent pas les contacts avec les éventuels repreneurs. Néanmoins, à l'heure actuelle, tout nous laisse espérer une réouverture prochaine de cet établissement sous une autre enseigne.

Cette fermeture malheureuse a eu quand même un effet bénéfique pour notre village : c'est l'ouverture prochaine annoncée d'un rayon boucherie traditionnelle, rue du Général Leclerc.

Dans un tout autre domaine, nous aurons cette année deux réalisations significatives : la réfection de l'église, et la réhabilitation du logement de la poste et du presbytère en cinq logements. Après de multiples tracasseries administratives, les appels à candidature des entreprises ont été lancés à la mi-avril pour une attribution des marchés au début de l'été.

Pour mener à bien les travaux de l'église, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, la commune lance une campagne de souscription dès la fin du mois d'avril. A cette occasion, vous pourrez venir prendre connaissance de ce projet à l 'exposition qui se tiendra à la bibliothèque municipale de fin avril à mi-mai.

Au plaisir de vous rencontrer lors des nombreuses manifestations ludiques ou culturelles de ce printemps organisées par nos associations toujours aussi dynamiques.

Christian Lorinquer,
Maire de Garancières

Bibliothèque municipale

La culture par la lecture

La municipalité s'engage

Dans la dernière Gazette, nous faisions un bilan des activités de votre bibliothèque municipale : rendez-vous Contes, expositions, café littéraire, accueil des classes élémentaires et des assistants maternels, accueil des groupes de TAP, etc.

En complément, voici quelques chiffres pour mesurer l'activité de l'année 2015 :

Dépenses d'acquisition : 5 400 € (adultes et jeunesse) dont 1 100 € consacrés au périodiques. Ce sont près de 400 ouvrages qui ont rejoint le fonds propre de la bibliothèque. A cela s'ajoute les dons de lecteurs au cours de l'année, soit 130 livres toutes catégories.

Un nombre de prêts en hausse : proche de 9 000 prêts.

Recettes d'inscriptions : 454 €, pour 319 lecteurs actifs sur la période (+4%).

Les lecteurs sont majoritairement des lectrices (118 pour 39 - en ne comptant que les majeurs).

Un remerciement tout particulier aux bénévoles qui œuvrent aux côtés de Sandrine : Edouard pour le plus assidu, et Liliane.

Une nouvelle politique départementale défavorable

Des changements dans la politique culturelle du Département et ses conséquences pour notre bibliothèque :

A partir de 2016, seuls les établissements des communes de moins de 2 000 habitants continueront à être soutenus pour leurs acquisitions (pour Garancières 2 200 €/an). Par ailleurs, la Bibliothèque départementale, qui avait un rôle important dans le prêt d'ouvrages et de supports que nous ne pouvions acquérir, cesse les prêts (pour notre bibliothèque : 700 à 800 livres deux fois par an et les CD et DVD).

Pour la mise à disposition d'expositions ou de matériels d'animation, l'avenir est encore incertain !

Les missions de la BDY sont abandonnées au profit d'une politique de « nouveaux projets culturels » qui veut s'appuyer sur les nouveaux découpages de territoires par la mise en réseau des équipements culturels !

La commune tient le cap !

Mais à ce jour, la Communauté de communes Cœur d'Yvelines n'a pas choisi d'exercer cette compétence ! et le seuil de moins de 2 000 habitants n'a pas de sens quand une commune n'a pas d'autres équipements culturels !

Malgré ce désengagement, la municipalité fait le choix de maintenir le budget consacré à la lecture publique. En revanche, il est probable que pour la musique et la vidéo, l'offre ne puisse être maintenue en raison du coût trop élevé d'acquisitions (droits d'auteurs). ◆

Prochain Rendez-vous Contes, le samedi 28 mai à 14h30 à la salle des fêtes pour le spectacle « Balades immobiles » d'Elodie Mora.
A partir de 5 ans.
Entrée libre.

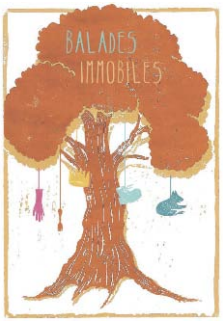

BmG
01 34 86 51 56
garancieresbiblio@orange.fr
L'actualité sur le blog : bibliogarancieres.over-blog.com

Service public

Ouverture de l'agence postale communale

La Poste passe le relais à la Mairie

La Poste a fermé son bureau à Garancières, le vendredi 12 mars à 12 heures.
La municipalité a accepté de reprendre le seul service courrier, pour une continuité de service public (timbres, recommandés, colis, ...).
Une convention a été signée.
Mais les services financiers ne seront pas assurés.

Nouvelle agence, nouveaux horaires

C'est donc une Agence postale communale qui a ouvert dès le lundi 14 mars en MAIRIE, selon les horaires d'ouverture au public suivants :
lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 10h à 12h15 et de 16h à 17h30
mardi : de 10h à 12h15 - samedi : de 9h30 à 11h30
L'accueil et le service au guichet sont assurés par le personnel communal.
Pour des raisons d'organisation, l'Agence postale communale ferme son guichet, en fin de journée, 30 minutes avant la fermeture de l'accueil du public en mairie.

Une plus ample ouverture du service courrier : la mairie fait mieux que la Poste

Ce qui change pour les Garancièrois depuis le 14 mars 2016 :
• Une plus ample ouverture du service courrier, du lundi au samedi.

Mode d'emploi

• Un courrier à poster : je le dépose dans la boîte jaune installée sur la place de la mairie (celle de l'ancien bureau de poste est supprimée).
• Un envoi recommandé ou un colis à expédier : je me rends au guichet de l'Agence postale communale en mairie.
• Pour un avis de passage déposé dans votre boîte à lettres en votre absence : je retire mon recommandé ou mon colis au guichet de l'Agence postale communale en mairie.
• Un retrait d'argent ou un dépôt de chèque sur vos comptes postaux : vous devrez vous adresser au bureau de poste de La Queue-lez-Yvelines ou d'Orgerus, par exemple.
L'Agence postale communale de Garancières dépend du bureau de poste de Neauphle-le-Château, 11 rue Marius Minnard 78640. ◆

Afin de concilier les services municipaux et l'activité de l'Agence postale communale, désormais les questions liées à l'urbanisme ne seront traitées que sur rendez-vous.
Merci de votre compréhension.

Nouvelles activités ou changement d'enseigne

Un rayon boucherie à l'épicerie PROXI

L'épicerie de proximité, 40bis rue du Général Leclerc va se doter d'un rayon boucherie, charcuterie et rôtisserie.
Ouverture annoncée : première quinzaine de mai.
La « boucherie R & L » sera tenue par Roberto et Laetitia, bouchers professionnels connus de la clientèle environnante depuis 7 ans.
Elle proposera de la viande française. Rayon réfrigéré, rôtisserie et barbecue…

Food-truck : 1001 brochettes

Depuis début janvier, il s'est installé sur la place de la mairie **le mercredi de 18h à 21h30** : le camion « 1001 brochettes » vous propose une gamme de brochettes, mais aussi de salades et desserts pour vos dîners faciles en semaine…

Plombier : Henrique, les bons tuyaux

Vous avez besoin d'un tuyau pour vos travaux ? Passez voir **Henrique, les bons tuyaux** au 6 rue Noël Benoist à Garancières.
Installation, dépannage, création de salles de bains, …
Vente de matériels : robinetterie, sanitaires, raccords, accessoires.
Du lundi au vendredi sur rendez-vous sauf si rideau ouvert !
Horaires fixes : samedi de 9h à 12h et dimanche de 10h à 12h
Contact : 06 84 92 08 46
mail : lesbonstuyaux78@gmail.com

Espace Bien-être

46 rue de l'Eglise.
Votre espace bien-être a ouvert ses portes à Garancières, avec un accès privatisé au SPA.
Pour votre plus grand confort, ou pour offrir à vos proches avec les bons cadeaux, vous y trouverez : sauna, hammam, salle de détente (avec fond de musique douce et agréable), sophrologie, massages (seul ou à deux) et réflexologie plantaire, palmaire et abdominale.

Pour tous renseignements et réservations, contactez Lucie Magrino au 06 22 87 75 43
ou directement sur la page Facebook ou encore sur le site : luciesophrologie.wix.com/nuageserenite

Nouveauté dès Avril : Découvrez le massage aux pierres chaudes !

Ongles by Patty

46 rue de L'Eglise
Diplômée en prothèse ongulaire, je viens vous proposer mes services.
Venez essayer un gel de haute qualité, des forfaits intéressants.

Appelez dès aujourd'hui et profitez sur votre carte de fidélité de -15% sur votre 1er rendez-vous.
Possibilité de déplacement à domicile.
Et à partir du 1er Mai, venez découvrir aussi des soins esthétiques.

Contact : 06 65 37 04 01

Sauvegarde du patrimoine

Lancement d'une souscription

Restauration de l'église Saint-Pierre

Il y a un an, le Conseil municipal votait le projet de restauration de l'église Saint-Pierre.
Classée monument historique, elle est propriété de la commune depuis la loi de 1905.
Au fil du temps, les petits travaux ne suffisent plus à contenir les dégradations et une restauration d'envergure s'avère nécessaire.
Il convenait toutefois de trouver un financement au coût d'ensemble d'environ 1,3 millions d'euros. L'année 2015 nous a permis d'avancer sur ce point avec les confirmations de participation de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) à hauteur de 120 000 €, du Département pour 35 000 € et de divers organismes. Un emprunt couvrant une première tranche d'environ 50% est engagé.

Nous avons choisi également de demander le soutien de la Fondation du patrimoine.
Une convention va être signée fin avril pour lancer une souscription publique qui prend forme dès le début du mois de mai. Elle devrait se prolonger sur 2 ans.
Le label Fondation du patrimoine permet de mobiliser le mécénat populaire avec le bénéfice d'une économie d'impôt (sur le revenu, ou sur la fortune, ou sur les sociétés).
Ouverte aux entreprises et aux particuliers elle permettra, nous l'espérons, de recueillir les dons indispensables au bouclage du dossier. ◆

Pour la restauration de l'église Saint-Pierre de Garancières :
FAITES UN DON !
Vous trouverez dans cette Gazette le formulaire de souscription.
Le site internet de la Fondation permet aussi de faire un don en ligne sécurisé :
www.fondation-patrimoine.org/42853

FONDATION DU PATRIMOINE

À SAVOIR

Le projet de restauration sera présenté à la Bibliothèque municipale avec quelques panneaux d'exposition réalisés par le cabinet d'architecte, du 27 avril au 20 mai.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

> STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État. Habilitée par le ministère de l'économie et des finances et par le ministère de la culture et de la communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces.

> ORGANISATION

La Fondation du patrimoine est décentralisée dans chaque région et s'appuie sur un réseau dense de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

> MOYENS D'ACTION

Pour mener à bien sa mission, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments incitatifs.
Le label « Fondation du patrimoine » facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.
La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Membres fondateurs

AXA - Bellon S.A (Sodexo-Alliance) - Crédit Agricole S.A. - Vivendi - Fimalac - Danone - Devanlay - Fondation Electricité de France - Indreco - L'Oréal - Michelin - Shell France - Parcs et Jardins de France - Fédération Française du Bâtiment.

PARTICULIERS, ENTREPRISES

Grâce à vos dons, l'église Saint-Pierre de Garancières pourra être restaurée. Il vous suffit de renvoyer le bulletin de souscription ou de faire un don en ligne : www.fondation-patrimoine.org/42853

	Impôt sur les sociétés	Impôt sur le revenu	Impôt sur la fortune
Un don de…	1000 €	100 €	500 €
Une économie d'impôt de…	- 60 %	- 66 %	- 75 %
Une dépense réelle de…	400 €	34 €	125 €

CONTACTS

Mairie de Garancières
Place de la Mairie
78 890 Garancières
Tél : 01 34 86 41 33
Mail : contact@mairie-garancieres.com

FONDATION DU PATRIMOINE ÎLE-DE-FRANCE
8, passage du Moulinet
75 013 Paris
Tél : 01 40 79 93 50
Mail : idf@fondation-patrimoine.org

Flashez le code ci-contre à l'aide de votre smartphone dans une application QR code et faites vos dons directement sur notre site internet sécurisé.

Souscription publique

Restauration de l'église Saint-Pierre de Garancières

FAITES UN DON !

www.fondation-patrimoine.org/42853

Impôts locaux

Budget 2016 de la commune

Un principe d'équilibre au service de l'investissement

Un budget communal se compose de deux sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La quasi-totalité de nos recettes sont des recettes de fonctionnement : impôts et taxes, dotations diverses et revenus de l'exploitation des biens et services.

La différence entre recettes de fonctionnement et dépenses de fonctionnement permet d'alimenter la section d'investissement : c'est notre marge d'autofinancement, marge qui se réduit d'année en année du fait d'une diminution des dotations de l'Etat, d'une augmentation des prélèvements de péréquation (sommes prélevées au bénéfice d'autres collectivités moins « riches » ou moins bien gérées) et de dépenses nouvelles et contraintes.

Le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement reste relativement stable d'une année à l'autre, nos efforts portant sur la maîtrise voire la diminution des dépenses de fonctionnement afin de préserver notre autofinancement pour entretenir et améliorer notre patrimoine communal sans recourir à l'augmentation de la pression fiscale.

Le budget d'investissement

Le budget d'investissement, en revanche, varie énormément suivant les années puisque les recettes propres sont faibles et que son financement est essentiellement assuré par des subventions de plus en plus rares aujourd'hui et par le recours à l'emprunt pour de grosses opérations d'équipement.

La fiscalité locale

Pour l'année 2016, la commune a voté les taux d'imposition à l'identique de l'année 2015. Cela ne veut pas dire que vos taxes d'habitation et foncière n'augmenteront pas, car par exemple :
- l'Etat a augmenté les bases de 1%,
- le Conseil Départemental a augmenté sa taxe foncière de 66% !!! ◆

Vous trouverez ci-après une présentation synthétique de notre budget 2016 dans ses grandes masses significatives.

Budget de fonctionnement

Recettes
Impôts et taxes : 1 320 000 €
Diverses dotations : 281 000 €
Revenus des immeubles et produits divers de gestion courante : 149 000 €
Total : 1 750 000 €

Dépenses
Dépenses courantes de fonctionnement : 530 000 €
Charges personnel, sociales et subventions : 813 000 €
Intérêts des emprunts : 46 000 €
Reversement de l'Etat : 351 000 €
Dépenses imprévues : 10 000 €
Total : 1 750 000 €

Budget d'investissement

Recettes
Subventions : 120 000 €
Emprunts : 490 000 €
Recettes d'investissement et produits des cessions : 267 000 €
Total : 877 000 €

Dépenses
Remboursement des emprunts : 175 000 €
Frais d'études, droits et concessions : 35 000 €
Dépenses d'investissement (travaux*) : 1 890 000 €
(*dont rénovation des toitures et des voutes de l'église (800 000 €) et création de 5 logements (500 000 €).
Total : 2 100 000 €
Le déficit de cette section est comblé par les excédents des résultats antérieurs reportés à hauteur de 1 223 000 €.

Budget de fonctionnement

Recettes

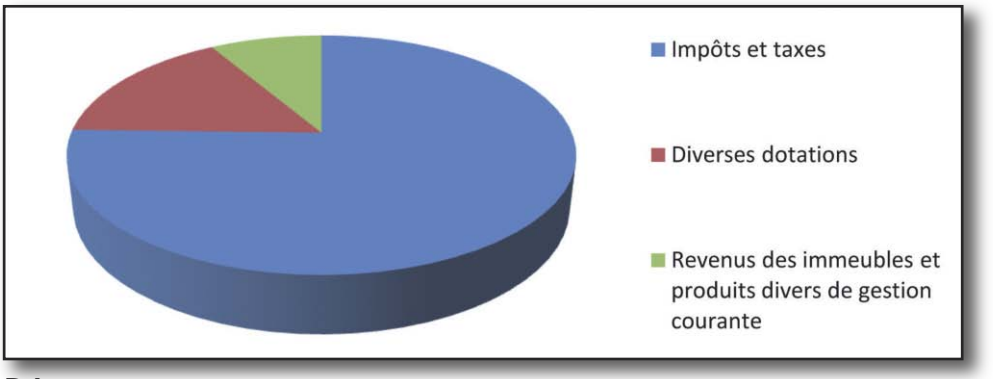

Dépenses

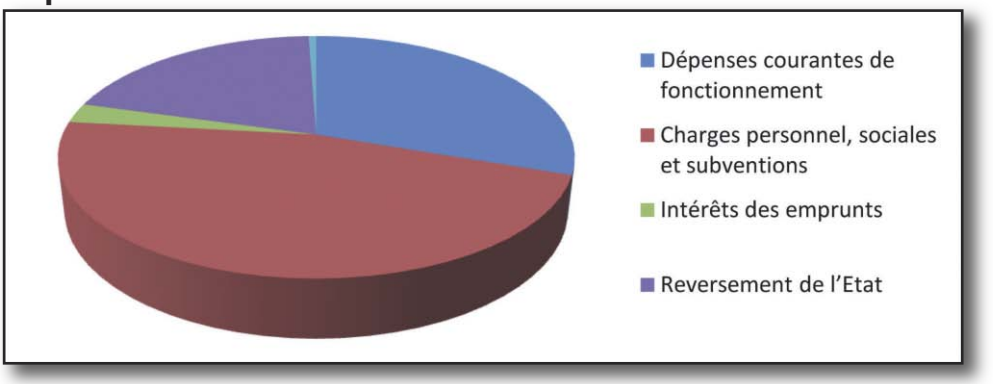

Budget d'investissement

Recettes

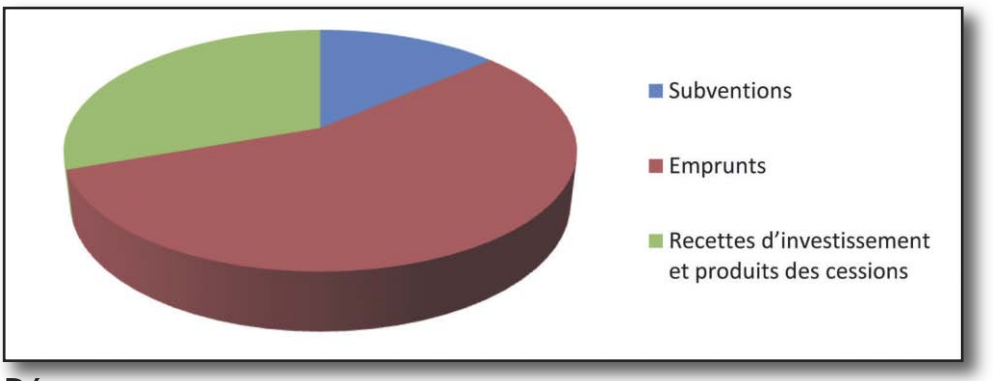

Dépenses

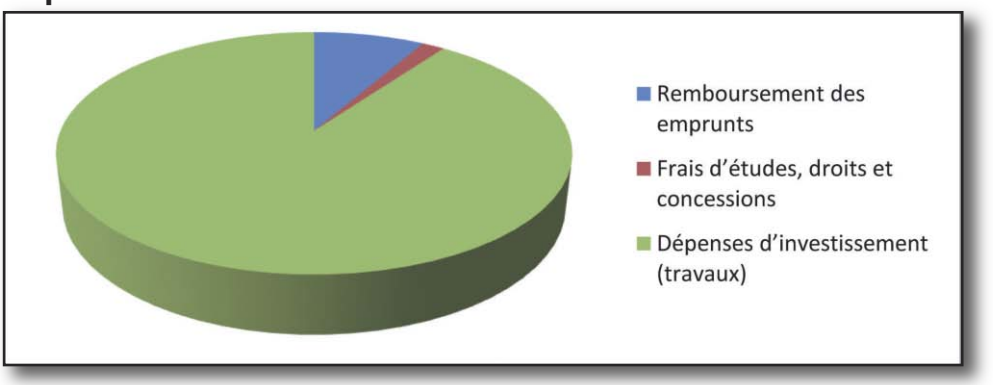

Lien social

Le Centre communal d'action sociale

Un outil de la politique d'aide

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) fonctionne avec un conseil d'administration de 12 membres :

- 6 conseillers municipaux : Mmes Monique LE TIRANT, Aurélie CHARVERIAT, Gabrielle HENRIET et Magali SEYSSEL ; Mrs Daniel GORIN et Jean-Pierre LEFEBVRE.
- 2 représentants d'associations : Mmes Colette BOUET et Maria FAUCHÉ.
- 4 membres supplémentaires : Mmes Simone BOULATE, Joëlle LEFEBVRE et Chantal PROMPT ; M. Edouard KRAMER.

Le CCAS agit à la demande de personnes en difficulté, ou d'assistantes sociales, ou de tiers divers, ou pour répondre à des nécessités administratives.
Le CCAS est le lien entre la personne et l'Espace départemental ou travaillent les services sociaux.
En cas de besoin, il faut prendre rendez-vous en mairie au 01 34 86 55 26 avec la responsable du CCAS.
Mais surtout n'attendez jamais la détérioration de votre situation pour nous solliciter.

Un réseau de solidarité

Le Territoire d'action départementale est situé à Montfort-l'Amaury, 17 place Robert Brault. Tél. 01 34 57 03 40.
Le CCAS est aussi l'interlocuteur auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), le Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC), et de nombreuses entités sociales.

Des actions de soutien

Le CCAS gère un budget, voté par le Conseil municipal, et abondé de divers dons.
En 2015 le budget primitif était de 18 292,92 €.
Le montant des dépenses s'est élevé à 13 770,28 €, réparti comme suit :

- Les secours : il a été attribué 7 secours pour la somme de 1 957,59 €.
- Les allocations énergie : 15 bénéficiaires pour un montant de 137,20 €, soit 2 058 € (dont 50% à la charge du Département). Allouée aux personnes d'au moins 65 ans non imposables, aux personnes retraitées entre 60 et 65 ans n'ayant plus d'activité rémunérée, aux grands infirmes titulaires de la carte d'invalidité.

Pour l'année 2016, le Conseil départemental a supprimé sa participation à cette allocation énergie. Le CCAS a donc décidé de porter sa participation à hauteur de 80 €.

- Le colis de Noël des anciens : il a été distribué 34 colis hommes, 60 colis femmes, 28 colis couples, 5 colis hôpitaux, soit un total de 127 colis pour un budget de 5 637,50 €. Ce colis est attribué à partir de 75 ans, le CCAS est chargé des devis, des courriers et de la distribution.
- Le repas des anciens (il a réuni 111 personnes en novembre dernier) : sont invitées les personnes à partir de 70 ans . Le repas est financé par la commune, le CCAS se charge de l'organisation, des devis et de la préparation de la manifestation, il prend à sa charge les frais de cérémonie.
- Les cotisations, dons et subventions aux associations ont représenté un montant de 1 050 € :

- ADEP (Association d'Entraide des Polios et Handicapés) : 100 €
- Association familiale du Canton : 100 €
- Bouée d'espoir : 100 €
- CODERPA (comité départemental retraités personnes âgées des Yvelines : 100 €
- Hôtel Saint Yves (hébergement d'urgence) : 100 €
- Secours catholique : 550 €.

La mission locale perçoit une participation de 0,95 € par habitant soit 2 316,10 €.
Et divers achats pour fêtes et cérémonies : 751,09 €. ◆

CCAS (Monique Le Tirant)
e-mail :
m.letirant@mairie-garancieres.com

SNCF DIRECT
INFO TRAFIC

Attention travaux

La ligne N fait peau neuve

Renouvellement des voies et du ballast

Un grand chantier de renouvellement des voies et du ballast va être engagé sur la ligne N, Plaisir-Dreux du 2 mai au 20 novembre 2016.

Tout au long de cette période, prenez l'habitude de consulter régulièrement les panneaux d'affichage en gare et de vous informer sur les réseaux :

Fil Twitter des lignes N et U : @lignesNetU_SNCF

Blog : meslignesnetu.transilien.com

Site internet : transilien.com / transilien.mobi

La SNCF nous communique* (*détails à retrouver sur le blog de Garancières : mairie-garancieres78.fr)

De Dreux vers Paris :

◆ Du 10 au 29 mai, les trains au départ, de Dreux à Villiers-Neauphle-Pontchartrain, seront avancés de 2 minutes par rapport aux horaires habituels, en raison d'une limitation de vitesse imposée par les travaux.

◆ Pour la phase 1 des travaux du 2 au 29 mai, du lundi soir au vendredi soir, la circulation des trains est interrompue entre Dreux et Montparnasse à partir de 21h45.

De Paris vers Dreux :

◆ Du 10 au 29 mai, la limitation de vitesse entraîne un allongement du temps de parcours entre Plaisir et Dreux. Les horaires d'arrivée dans les gares, de Villiers-Neauphle-Pontchartrain à Dreux, sont retardés de 2 minutes.

◆ Du 2 au 29 mai, du lundi soir au vendredi soir, la circulation des trains est interrompue entre Plaisir-Grignon et Dreux à partir de 22h20.

Des bus de substitution seront mis en circulation sur tous ces trajets.

De plus, des week-end « rouge » sont programmés avec interruption totale de circulation :

◆ du samedi 4 juin à 23h35 au samedi 5 juin à 7h35, entre Versailles-Chantiers et Paris-Montparnasse, et

◆ du samedi 16 octobre à 20 h au dimanche 17 octobre à 12 h.

D'autre part, la fermeture du passage à niveau (PN17), limitrophe avec La Queue-lez-Yvelines, est prévue du 30 mai au 11 juin, 24h/24, entraînant une déviation.

Sur cette période d'importants travaux, la SNCF signale également une gêne sonore aux environs du chantier qui sera perceptible de 22 h à 7 h, en raison des engins utilisés et des signaux sonores nécessaires aux mesures de sécurité. ◆

À SAVOIR

Pièces d'identité

PENSEZ-Y AVANT L'ÉTÉ

Voici la liste des pièces à fournir.

Carte d'identité

Cas général - personnes majeures

◆ 2 photos d'identité identiques, récentes, de face et tête nue, de format 35x45mm.

◆ Copie intégrale de l'acte de naissance (sauf en cas de renouvellement datant de moins de 2 ans).

◆ Justificatif de domicile au nom du demandeur (avis d'imposition, quittance de loyer, facture Edf, assurance logement,…).

◆ L'ancienne carte, en cas de renouvellement. En cas de non-présentation (perte ou vol) s'acquitter d'un droit de timbre de 25 € et fournir une déclaration de perte ou de vol et un justificatif (permis, passeport,…)

Pour les mineurs : les mêmes pièces.

En cas de divorce ou de séparation : ◆ copie du jugement mentionnant l'autorité parentale ;◆ copie de la carte d'identité du parent demandeur.

Nés à l'étranger : mêmes pièces que les personnes majeures.

Fournir le certificat de nationalité française pour le demandeur.

Passeport

La mairie de Garancières n'établit pas de passeport. Adressez-vous en mairie habilitée. Les plus proches : Montfort l'Amaury, Houdan, par exemple. Prenez rendez-vous, notamment pour la photo. ◆

USY Karaté

Arts martiaux

La voie de la main et du vide

C'est le printemps et quoi de mieux que de pratiquer une activité saine de corps et d'esprit ?
Envie d'essayer le karaté ? Vous pouvez vous adresser à l'USY KARATE où les cours sont dispensés par Caroline DESMAZURES, 3ème DAN et entraîneur de Body karaté, jury d'examen 1er et 2ème DAN, formée au pilate et 2ème degré REIKI.
Sachez qu'il est encore temps de venir essayer (2 premiers cours d'essai) et pourquoi pas de s'inscrire (adhésion au prorata des mois passés).

Des résultats probants

Cette année, 4 élèves se sont illustrés lors de compétitions avec comme dernier résultat en date un premier tour remporté dans la catégorie adulte lors des inter-régions du mois de mars (niveau des compétiteurs national à international).
Voici les compétitions à venir auxquelles des élèves du club participeront :

- le 21 mai, compétition kata des débutants (première année d'inscription) à Porcheville ;
- le 22 mai, compétition kata et combat des vétérans à Porcheville ;
- les 4 et 5 juin, compétition kata et combat à Paris.

Plusieurs formules de cours

Les cours dispensés :

- Adolescents et adultes (à partir de 14 ans) : un lundi sur deux à 20h15 et chaque jeudi à 19h au dojo du Lieutel à La Queue-lez-Yvelines.
- Baby et jeunes enfants : chaque mercredi à 15h (de 4 ans à 7 ans), enfants chaque mercredi à 16h (de 8 ans à 13 ans) à la salle des fêtes de Garancières.
- Enfants (de 7 ans à 13 ans) : chaque samedi à 10h au dojo du Lieutel à La Queue-lez-Y.
- Cours compétition (à partir de 14 ans) : chaque samedi à 11h au dojo du Lieutel à La Queue-lez-Y.

Vous êtes davantage intéressé par une dépense physique saine couplée à une ambiance plus détendue et en musique ? Venez découvrir et essayer (sans engagement) le body karaté. L'avantage de ce cours est qu'il n'y a pas besoin d'être pratiquant de Karaté pour en retirer tous les bienfaits et qu'il n'y a aucun contact.
Cours chaque jeudi à 20h30 au dojo du Lieutel à La Queue-lez-Yvelines. ◆
Thomas EBZANT, président USY KARATE.

Contact :
tebzant@gmail.com
USY-KARATE.fr
06 79 64 90 89

La section Hatha Yoga de l'USY

Cultiver forme et détente

Prendre du temps pour soi

Depuis 30 ans l'USY propose une pratique du Yoga adaptée à tous les âges, qui associe postures et respirations.
Grâce à des étirements bienveillants, un renforcement de la tonicité musculaire, une prise de conscience du souffle, le Yoga a un effet sur le système nerveux et ainsi apaise le mental.
14 horaires de cours, du mardi au vendredi, au Foyer de la Bonnette, dispensés par trois enseignantes proposant trois techniques différentes.
Des ateliers ou conférences prolongent et enrichissent la pratique : Méditation, Ayurveda et alimentation, Carnet de voyage en Inde, etc.
Inscription en cours d'année possible, en fonction des places disponibles. ◆

Informations :
06 11 64 20 61
06 84 16 59 03

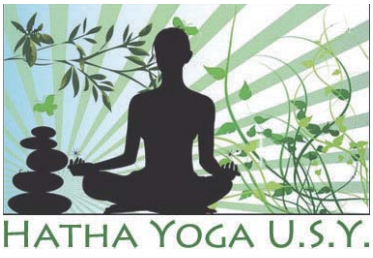

Notre site :
www.union-sportive-des-yvelines.fr

Inscriptions 2016-2017

Forum des Associations, samedi 10 septembre 2016, Foyer de la Bonnette de La Queue-lez-Yvelines.
3 cours de découverte : samedi 17 septembre (par inscription au forum ou téléphone).

USY Gymnastique Artistique

Dates et compétitions

Cette année le club s'est vu confier par l'UFOLEP, l'organisation de la rencontre régionale Petite Enfance TREMPLIN qui aura lieu le 8 Mai au Gymnase du Lieutel.
Nous recevrons les clubs du 78, 92 et 95. A cette occasion, un appel aux bénévoles est lancé afin d'accueillir au mieux toutes ces équipes !!!
Pour toute information, contactez nous sur : usygym@hotmail.fr

Afin d'aider le club dans les différents déplacements qui auront lieu dans le cadre des compétitions, par exemple cette année Douai (59), nous organiserons deux ventes de gâteaux, quiches, etc. sur le marché de La Queue-lez-Yvelines les 9 Avril et 7 Mai prochains. Nous vous y attendrons nombreux !!!

Résultats des compétitions départementales 2016 en individuelles :
A Houilles : Maylis LETERRIER, 1ère - A Conflans : Carla CHAUVIN, 1ère - A Voisins : Manon BOULOGNE, 3ème
Par équipe :
A Houilles : l'équipe N8 des 7-10 ans, 2ème – l'équipe des 7-12 ans, 1ère - l'équipe N8 des 11 ans et +, 2ème.
A Voisins : l'équipe N6 des 7-12 ans, 3ème – l'équipe N6 des 11-15 ans, 5ème.
A Conflans : l'équipe N5 des 11-15 ans, 1ère.
Un grand bravo à toutes nos gymnastes pour leurs très bons résultats.
Bonne chance pour les prochaines phases régionales. ◆

Site internet du club :
club.quomodo.com/usygym
Blog :
usygym.skyrock.com

Comité des fêtes de Garancières

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉSIDENTE

C'est toujours avec autant de plaisir que le Comité des fêtes vous accueille à ses manifestations, même si la météo n'est pas toujours de la partie, même si les tragiques événements de 2015 ont modifié nos habitudes.
Voici nos activités à venir :
◆ Le 18 juin, nous organisons une sortie pour le spectacle « les années 80 ». La publicité va bientôt vous parvenir dans les boîtes à lettres.
◆ Réservez dès à présent votre week-end des 24, 25 et 26 juin pour la fête du village, avec la retraite aux flambeaux le vendredi soir accompagnée de la fanfare, les traditionnelles moules-frites, le samedi soir, et le feu d'artifice pour clore la soirée. Enfin la brocante le dimanche. Nous aurons la fête foraine tout le week-end.
◆ Le 11 septembre est prévu notre super Stock-cars, en espérant que la météo sera avec nous et que les amateurs de sensations fortes seront récompensés.
Espérant vous retrouver encore plus nombreux cette année. ◆
Isabelle Le Cozler

Cours de Peinture décorative

À VOS PINCEAUX ET À BIENTÔT

Au choix de votre créativité : patines traditionnelles meubles et murs – matières inédites à mi-chemin entre la déco et le travail artistique – art plastique : travail en 3D pour réveiller le déclic créatif.
Toutes les photos et explications sont sur le site, régulièrement mis à jour :
http://patines.matieres.free.fr
06 84 13 10 10

Retrouvez vos rendez-vous festifs en façade de la mairie

Le calendrier de vos sorties

Sauf indication contraire, les événements se déroulent à la salle des fêtes

Dimanche 1er mai à 17h
CONCERT
proposé par GALA, à l'issue du stage **Musique du monde**

Dimanche 8 mai à 11 h
CÉRÉMONIE DU SOUVENIR Armistice du 8 mai 1945
Rassemblement place de la mairie à 11 h.
A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera offert.

Samedi 28 mai à 14h 30
LES RENDEZ-VOUS CONTES de la Bibliothèque
« Balades immobiles » avec Elodie Mora, à partir de 5 ans. Entrée libre

Vendredi 3 juin au dimanche 5 juin
LE GALA DE L'ASSOCIATION GALA,
- Théâtre : ateliers ados et adultes > vendredi 20h30 et dimanche 17h
- École de musique : concert des élèves > samedi à 20h30
- Arts plastiques : exposition des ateliers enfants et adultes > tout le week-end

Dimanche 5 juin à partir de 9h 30
FÊTE DU CLUB DE FOOT
Stade de la Boissière > ouvert à tous
Info : JD POITOU > 06 15 29 88 33 - A BLOCK > 06 66 23 02 16

Samedi 11 juin à 20h 30
SPECTACLE DE DANSE
par les élèves de l'association **Choré'Art**

Samedi 18 juin à partir de 14 h
KERMESSE DES ÉCOLES

Dimanche 19 juin à partir de 15h
FÊTE DE LA MUSIQUE au kiosque

Vendredi 24 au dimanche 26 juin
FÊTE DE LA SAINT PIERRE - fête foraine tout le week-end
- Vendredi à 22h : retraite aux flambeaux
- Samedi à 19h : repas moules frites / à 23h : Super Feu d'artifice
- Dimanche : foire aux greniers - restauration sur place

Samedi 10 septembre de 10h à 17h
Inscriptions aux activités des associations GALA et Choré'Art

Dimanche 11 septembre à 15h
SUPER STOCK-CARS - **Route de Flexanville**
proposé et organisé par le Comité des fêtes

Le carnet

Naissances

Nos vœux de bienvenue à

Cléo, Elise, Françoise, Jacqueline REBECHE, le 1er novembre 2015
Léo, Michel, François POTTIER, le 19 novembre 2015
Inès, Mariana TEIXEIRA, le 26 novembre 2015
Nathan, David, Rémi LE GOÏC, le 29 décembre 2015
Mathieu BETRON, le 25 janvier 2016
Clément, Jean-Yves MATHON, le 19 février 2016

Décès

Nos témoignages de sympathie aux familles

Evelyne RUCAR, épouse LIBOUTTON, le 11 novembre 2015 (59 ans)
Huguette DESPORT, épouse JOUVET, le 15 décembre 2015 (85 ans)
Nicolas LE LANN, le 20 décembre 2015 (53 ans)
Marie PLEUVRY, le 3 janvier 2016 (54 ans)
Marcel HEBERT, le 8 février 2016 (91 ans)
Maurice SAUDRY-DREYER, le 9 février 2016 (87 ans)
Guy JOUVET, le 14 février 2016 (87 ans)
Denise JOUFFRE, le 11 mars 2016 (84 ans)
Nouara MAHFOUFI, épouse KACET, le 20 mars (61 ans)

Reconnaissance de l'enfant d'un couple non marié

Lorsque les parents ne sont pas mariés, la filiation s'établit différemment à l'égard du père et de la mère.
Que ce soit au moment de la déclaration de naissance ou après la naissance, dès lors que le nom de la mère figure dans l'acte de naissance de l'enfant, la filiation maternelle est automatique et la mère n'a pas de démarche à faire.
Pour établir sa paternité, le père doit faire une reconnaissance avant ou après la naissance.

Avant la naissance

Le père et la mère peuvent reconnaître leur enfant ensemble ou séparément. La démarche se fait dans n'importe quelle mairie.
Il suffit de présenter une pièce d'identité et de faire une déclaration à l'état civil.
L'acte de reconnaissance est rédigé par l'officier d'état civil et signé par le parent concerné ou les deux parents pour une reconnaissance conjointe.

Après la naissance

Pour établir la filiation paternelle, le père doit reconnaître l'enfant à l'occasion de la déclaration de naissance, dans les trois jours qui suivent la naissance. Il doit s'adresser à la mairie du lieu de naissance. La paternité est alors contenue dans l'acte de naissance.
Il est conseillé, si on le possède, de se munir d'un acte de naissance de l'enfant ou du livret de famille.

La présence de l'officier d'état civil étant requise pour recueillir une reconnaissance d'enfant, il est fortement conseillé aux parents ou aux futurs parents de prendre un rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie. ◆

Temps d'Activités Périscolaires

Appel à candidatures

Postes à pourvoir

La municipalité recherche dès maintenant, afin de préparer la rentrée 2016-2017, des animateurs pour les temps d'activités périscolaires (TAP).

Si vous avez une compétence à partager pendant 1 heure de TAP (lundi et vendredi de 15h30 à 16h30 et mercredi de 8h30 à 9h30), avec des enfants de maternelle et/ou d'élémentaire, quel que soit votre domaine (sportif, culturel, langues étrangères, etc.), adressez avant la fin mai votre candidature (CV et lettre de motivation) en précisant votre projet, à l'attention de la commission scolaire et périscolaire,

◆ par courrier :
Place de la Mairie
78890 GARANCIERES

◆ par mail à :
contact@mairie-garancieres.com

INSEE

Enquête

Ressources et conditions de vie des ménages

L'Insee réalise, entre le 3 mai et le 30 juin 2016, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages. Cette enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités.

Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif. ◆

SIEED

ENCOMBRANTS 2016

La prochaine collecte des objets encombrants aura lieu le vendredi 21 octobre.

DÉCHETS VERTS

Pour 2016, la période de collecte des déchets verts se déroule du lundi 4 avril au lundi 19 décembre.

RAPPEL : encombrants et déchets verts ne doivent être déposés sur les trottoirs que la veille du jour de ramassage. C'est à la fois une question de sécurité et d'hygiène. Merci de votre compréhension. ◆

Fête de la musique

PARTICIPEZ !

Musicien amateur, groupe de musiciens ou chanteurs (duo, trio, quartet, chœur) proposez votre participation à la prochaine Fête de la musique à Garancières.

Elle se déroulera le dimanche 19 juin de 15h à 19h, au kiosque du jardin du presbytère (ou à la salle des fêtes si la météo est trop incertaine).

Si la date officielle est bien entendu toujours le 21 juin, à Garancières la fête de la musique, ce sera le dimanche 19. ◆

Laissez votre contact rapidement pour être rappelé à :
contact@mairie-garancieres.fr